

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 16 DÉCEMBRE 2023

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE,
Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,
M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET,
M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER,
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT,
M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par Mme Martine CLAVEL
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Nathalie GAILLARDET
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2023

21

SANTE PUBLIQUE : Convention entre la MILDECA et la Ville d'Avignon portant sur le financement triennal des actions portées par la Ville dans le cadre de l'appel à projets " Prévention des conduites addictives à l'échelle d'un territoire".

Mme CLAVEL

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

En 2023, la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives) a lancé un appel à projets national intitulé « prévention des conduites addictives à l'échelle d'un territoire ».

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives pour la période de 2023 à 2027. Ce cadre doit trouver sa déclinaison des actions opérationnelles ayant un impact tangible pour les citoyens.

Les communes étant un relais important dans la lutte contre les drogues et les conduites addictives, c'est dans ce contexte que la Ville d'Avignon a répondu à cet appel à projets autour de 3 axes principaux :

- Premier axe = la prévention des conduites à risque pendant la vie nocturne et en milieu festif.

Cet axe prévoit : La création et la distribution de kits de prévention à destination des professionnels de la nuit ; La mise en place de cycles de formation à destination des professionnels de la nuit et des associations étudiantes sur la prévention des conduites à risque en milieu festif ;

- Deuxième axe = la prévention des consommations problématiques liées aux usages détournés notamment le protoxyde d'azote qui comprend :

La mise en place d'un cycle de formation à destination des acteurs de terrain afin de les outiller pour échanger avec le public jeune et travailler les compétences psychosociales ;
Le développement de modules sur les compétences psychosociales à destination de classes pilotes (renouvelées chaque année) ;
Création de supports de prévention par les jeunes ayant bénéficié de ces formations / sensibilisation.

- Troisième axe = la prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants par les séjours d'oxygénation.

Ce projet est mis en place en partenariat avec le dispositif TAPAJ et les équipes de prévention spécialisée à destination du public jeune 16 / 25 ans. Il s'articule autour de trois temps : le séjour en lui-même, le chantier d'insertion et l'accompagnement individualisé.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette convention triennale avec la MILDECA sur la période 2024 / 2026 qui permet le financement de ces différents projets validés par le comité de sélection de la MILDECA pour un montant total de 90 000 € répartis les 3 années.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Qualité de vie et de ville, sécurité et tranquillité publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les termes de la convention annexée conclue avec la MILDECA,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

ADOpte

Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL ne participent pas au vote.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Mme Frédérique CORCORAL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 20 DÉCEMBRE 2023

ACTE PUBLIE LE 08 JANVIER 2024